



Aux

Sociétés locales et utilisateurs des locaux communaux de la commune de Dardagny

Dardagny, le 31 août 2020.

Rentrée scolaire 2020-2021

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez la situation sanitaire laisse place à beaucoup d'incertitudes et à de nouveaux dispositifs de sécurité dans le souci de protéger au mieux chaque usager de nos locaux et en particulier de garantir la sécurité de nos enfants avec qui nous partageons ces espaces. Faisant en sorte que les incidences soient les moins marquées possibles dans votre organisation, nous allons cependant insister sur un certain nombre de consignes sanitaires et nous vous remercions par avance de vous y conformer scrupuleusement pour la sécurité de tous, espérant ainsi limiter les effets négatifs de l'épidémie :

- **Les mesures d'hygiène** doivent être respectées, **distanciation** de 1,5 mètre, **lavage/désinfection des mains obligatoire à l'entrée du bâtiment**, en début et fin de cours, ne pas se serrer les mains. Une solution hydro-alcoolique doit être mise à disposition pour les adultes lors de chaque cours, ceci à la charge de chaque club.
- **Masque obligatoire** à l'intérieur des bâtiments communaux pour les adultes (espaces en commun = entrée, couloirs, toilettes,...). Les adultes portent le masque lorsque la distance de 1,5 mètre ne peut pas être respectée pendant plus de 15 minutes entre eux, ainsi qu'entre eux et les élèves.
- **Accès aux vestiaires et aux douches interdit**, chacun vient déjà changé.
- **Traçabilité des personnes** sous la responsabilité de chaque club.
- Les cours sont donnés en respectant les **directives de l'OFSP, des directives cantonales** et celles émises par chaque **fédération sportive** dont **chaque club** est en charge de prendre connaissance et de les mettre en pratique.
- **Aération et nettoyage** : aérer les locaux utilisés par l'ouverture des fenêtres au minimum 10 minutes après chaque cours, temps pris sur votre plage horaire. Nettoyage et désinfection des poignées de portes et des interrupteurs par le club après chaque cours. Les espaces communs sont nettoyés par notre service.
- Pendant les heures scolaires, **l'accès aux bâtiments scolaires et aux préaux est interdit à toute personne hormis le corps enseignant.**
- **Autour des locaux communaux**, nous comptons sur le respect des règles par les parents et les autres adultes, en particulier en termes de distanciation.

En vous remerciant d'avance de bien vouloir respecter ces directives, nous souhaitons à chacun une belle reprise.

La Mairie

